

FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL

CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE SESSION 2027 SPECIALITE MUSIQUE

Dossier individuel à déposer de manière dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard le **9 février 2027** (date nationale) - aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date.)

Pour information, le jury dispose d'un temps d'étude de chaque « dossier individuel » estimé à 20 minutes. Les candidats devront en tenir compte pour la constitution de leur dossier en proposant **une présentation claire et synthétique (hiérarchisation des informations et pertinence** au regard des missions du cadre d'emplois et grade visés).

Il est ainsi vivement conseillé au candidat de sélectionner avec discernement, en prenant en compte tant leur nature que leur durée, les pièces les plus significatives permettant au jury d'apprécier au mieux son expérience et ses compétences.

La cohérence des éléments fournis par le candidat sera appréciée.

Il est préconisé d'utiliser une police de caractères usuelle (exemple Arial 11).

Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. Ce dossier devra comporter **obligatoirement** :

Titres et diplômes

ou

décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme du CNFPT

ou

dispense légale

En plus de ces éléments, le dossier **pourra** comprendre toutes pièces que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du jury (expériences professionnelles (CV), activités pédagogiques, activités artistiques...)

Toute rubrique alimentée par le candidat devra **obligatoirement** être accompagnée d'un **justificatif** sur lequel son **identité et les renseignements correspondants** devront figurer.

Le dossier peut contenir également en annexes des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo, seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier. Les supports numériques tels que les clés USB ne sont pas acceptés.